

Les surdoués ne veulent pas rester isolés

Réagir | Clicanoo.com | publié le 15 novembre 2004 | 00h00

[Facebook](#) [Google](#) [Live](#) [MySpace](#) [Twitter](#) [Wikio](#)

AA⁻ AA⁺    

Aider les parents des enfants intellectuellement précoces (EIP) dans la reconnaissance de leur spécificité, c'est l'objectif d'une association nationale qui entend œuvrer pour un développement harmonieux de ces enfants. L'ANPIEP-Réunion compte une quinzaine de familles adhérentes. La structure a tenu sa première assemblée générale ce dimanche dans l'Ouest. "Nous souhaitons créer un réseau d'accueil des familles concernées afin de mutualiser nos expériences", souligne la présidente, Florence Lalane. Ils sont nombreux ces enfants dont le quotient intellectuel (QI) est égal ou supérieur à 130. "Si une majorité de ces enfants n'éprouve pas de difficulté particulière, le quart d'entre eux rencontrent des problèmes d'intégration scolaire", déplore la trésorière de l'association. Ces "surdoués" comme on les appelle, ont souvent un, voire deux ou trois ans d'avance par rapport aux autres enfants de leur âge. "Ces enfants-là posent de nombreuses questions sur des sujets d'adultes comme la vie, la mort ou encore l'archéologie et l'histoire. Ils sont sans cesse en quête de savoir sur des sujets qui ne sont pas de leur âge", poursuit la trésorière. Une spécificité qui semble rencontrer beaucoup de difficultés à être reconnue. C'est justement pour cette reconnaissance que l'association a été portée sur les fonts baptismaux. La structure entend également tout mettre en œuvre afin d'éviter l'écueil de l'échec scolaire et de l'isolement "qui est trop souvent leur apanage". "Le domaine d'action de l'ANPEIP se situe à la croisée de la santé, de la famille, de la solidarité, de l'éducation et de la prévention", précise Florence Lalane. L'association souhaite ainsi mettre en place un accueil téléphonique et coordonner les actions afin d'améliorer les prises en charge, proposer lorsque nécessaire une aide pour le passage des tests d'évaluation et assurer une médiation avec l'institution scolaire. Orientation vers des spécialistes, promotion d'une éducation spécifique adaptée, formation des enseignants dès l'IUFM... rien ne sera laissé au hasard.